



**Aujourd'hui, demain, pas de trêve pour nos revendications**

## **INTERESSEMENT 2023 : à prendre et à ne pas laisser,**

### **FO signe l'accord**

Certes, on peut s'interroger sur la compatibilité de l'intéressement avec la notion de service public. Pouvons-nous pour autant négliger une ligne budgétaire de 21 millions d'euros, qui non utilisée repart dans le budget de l'Etat ?

**NON !**

**Plus que jamais, nous devons prendre ce qui est, et revendiquer la reconnaissance de notre travail, le maintien de notre pouvoir d'achat.**

Cet accord est perfectible, ainsi les trois indicateurs choisis par la Direction rendent beaucoup plus compte de la perception de l'institution Pôle emploi par nos usagers que du travail accompli par les agents.

L'accord 2023 (comme les deux précédents) porte sur un an et non sur trois, ceci en l'absence de nouvelle convention tripartite, en raison du projet France travail. Du provisoire qui dure, aussi la DG a tenu à conserver l'ensemble de son architecture.

FO a proposé une évolution des indicateurs, le retrait des absences maladies dans le calcul de l'absentéisme, l'introduction d'au moins un palier supplémentaire pour atténuer les effets de seuils, ainsi que la révision des cibles, celles-ci étant manifestement trop élevées.

FO a été entendue sur ce dernier point, qui doit faciliter la distribution d'un maximum de l'enveloppe, et permettre d'atténuer les différences entre établissements. Dans la mesure où la DG est hostile à un seul et même montant d'intéressement pour l'ensemble des établissements, c'est avec le choix de nouveaux indicateurs que le cadre actuel sera amélioré.

Cibles nationales

| Indicateurs  | Cible 2023 |
|--|------------|
| Satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur accompagnement (ACO2)                             | 80 %       |
| Satisfaction des demandeurs d'emploi à propos de l'information sur leurs droits à l'indemnisation (IND2) | 72 %       |
| Satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de Pôle emploi (ENT2)                                | 82,5%      |

L'accord 2023 permet également aux collègues agents publics de maintenir le bénéfice de la « bonification » de l'enveloppe du complément collectif variable (CCV).

Concernant l'accord 2022, que FO a signé et au titre duquel les primes viennent d'être versées, FO a proposé que les 5 millions d'€ non utilisés sur les 21 millions d'€ du budget puissent l'être par le dispositif dit du « supplément d'intéressement ». Manifestement au plus haut niveau de la DG, cela a été écarté. Un peu plus de 100€ par agent vont donc retourner dans le budget de l'Etat. Chacun appréciera !

**FO prend en compte vos besoins,**

**Salaires et traitements d'abord, intéressement aussi**

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)

